

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillie
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 1^{er} FÉVRIER 1873.

Les abonnés étrangers qui se plaignent de ne pas recevoir régulièrement le BULLETIN sont priés de nous faire parvenir leur adresse très exacte, attendu que cette irrégularité provient peut-être d'erreurs dans les adresses.

Nous prions en même temps ceux d'entre eux qui n'ont pas encore payé leur abonnement de 1872, de nous en faire parvenir le montant au plus vite par un mandat ce poste.

Les Sections de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Sonvillier et de Neuchâtel, sont invitées à faire parvenir sans retard au Comité fédéral le montant des abonnements du 1^{er} trimestre (1 franc) qu'elles se sont chargées d'encaisser.

Pour les abonnés domiciliés en Suisse et qui ne se sont pas entendus avec les Sections pour le versement des fonds, ils sont invités à faire parvenir directement tout ou partie de leur abonnement au compagnon Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier, jusqu'au 15 février. Passé ce terme, il sera pris remboursement sur eux pour six mois (2 francs).

Le Comité fédéral

aux Sections jurassiennes.

Le Comité fédéral, désirant, avant le prochain Congrès jurassien, établir une statistique aussi complète que possible de la Fédération jurassienne, invite les Sections à lui communiquer, d'ici à la fin de février, les renseignements suivants:

1. Le nom de la Section et son adresse.
2. Le but plus spécial de la Section.
3. Le nombre des adhérents et les professions auxquelles ils appartiennent.
4. La situation morale de la Section, la fréquence de ses réunions, les objets en discussion, le plus ou moins de vie des séances.
5. La situation financière de la section: les adhérents s'acquittent-ils régulièrement de leurs cotisations? Quelle est la destination des fonds de la Section?

6. Quelles sont, à l'égard de l'Internationale, les dispositions de la population de votre localité (classe ouvrière, petite et haute bourgeoisie).

7. Quelles sont les dispositions des localités avoisinantes où n'existent pas de Sections, et dans quelle mesure la propagande est-elle organisée et porte-t-elle des fruits?

8. Quelles sont, dans votre localité et dans les localités avoisinantes, les sociétés ouvrières existantes non adhérentes à l'Internationale, et quels sont les rapports que vous pouvez avoir avec elles?

9. Quels sont les vœux ou les propositions que vous pouvez avoir à formuler?

Nous attendons de toutes les Sections une réponse aussi précise que possible à chacune de ces questions.

Salut et solidarité.

Au nom du Comité fédéral jurassien,
le sec.-corr., Adhémar SCHWITZGUÉBEL.

Sonvillier, 19 janvier 1873.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité fédéral jurassien du
12 janvier 1873.

I. Nouvelles des Sections de la Fédération jurassienne.

1. La Section centrale de Neuchâtel communique la liste de ses abonnés au *Bulletin* pour l'année 1873.

2. Un groupe du Valais annonce sa prochaine constitution définitive comme section, demande le *Bulletin* et 12 exemplaires de l'*Almanach du Peuple*.

II. Nouvelles de l'Extérieur

3. Les résolutions des Congrès régionaux belge et espagnol sont communiquées.

4. En raison des nouvelles persécutions dont l'Internationale vient d'être l'objet en France, il est décidé que le procès-verbal ne mentionnera plus les correspondances que le Comité fédéral jurassien reçoit de ce pays.

III. Divers.

5. Il est résolu d'insérer dans le prochain numéro du *Bulletin*, l'avis suivant :

Chaque section est appelée à nous communiquer prochainement :

a) Son opinion sur le choix du lieu et de la date du Congrès jurassien qui doit avoir lieu au printemps, conformément aux statuts fédéraux ;

b) Ses propositions concernant les questions à mettre à l'ordre du jour du dit Congrès.

6. Il est également résolu de rappeler aux sections, l'article 7 des statuts fédéraux, ainsi conçu :

« La cotisation fédérale est fixée à 20 centimes par an et par membre. Elle est payable au mois de janvier de chaque année, entre les mains du caissier du comité fédéral.

» Les Sections qui n'auraient pas versé leur cotisations au 31 mars seront par le fait même, considérées comme ayant renoncé à la Fédération. Elles pourront toutefois y rentrer en s'acquittant de leurs obligations. »

7. Le secrétaire-correspondant est chargé de présenter pour la prochaine séance, un projet de circulaire spéciale à adresser aux sociétés de métier, faisant partie de la Fédération jurassienne.

8. Une collection du *Bulletin*, année 1872, sera déposée dans les archives du comité fédéral.

9. Un projet de contrat à établir entre l'imprimeur du *Bulletin* et le comité fédéral est approuvé.

Séance du 19 janvier 1873.

I. Nouvelles des sections de la Fédération jurassienne.

1. La Section slave de Zurich envoie la somme de 56 fr. pour abonnements au *Bulletin* — année 1873 — avec la liste de ses abonnés.

2. La Section de Porrentruy annonce qu'elle est disposée à faire sa part des frais pour le cas où le *Bulletin* paraîtrait chaque semaine. Elle communique une liste d'abonnés et donne des renseignements sur la propagande dans les localités avoisinantes; de nouveaux groupes sont en voie de formation et elle a organisé, pour ses adhérents, des cours spéciaux sur les branches d'enseignement les plus utiles.

3. Le compagnon Favre, de Martigny, donne des renseignements sur la situation de l'Internationale dans le Valais.

II. Divers.

4. Il est fait lecture du rapport adressé par le citoyen Candaux, délégué au conseil cantonal genevois de l'Internationale, à la section des faiseurs de ressorts de Genève. Un résumé de ce rapport sera inséré au *Bulletin*.

5. Il est résolu d'insérer au *Bulletin* deux avis

concernant des abonnements et une statistique à faire par les Sections.

Pour le comité fédéral jurassien :

Le secrétaire des séances,

Paul JUNET.

Le Comité fédéral n'a pas tenu de séance le 26 janvier.



On nous communique un rapport adressé par un membre de l'Internationale genevoise, le citoyen Candaux, à sa section (faiseurs de ressorts) sur les agissements du comité genevois, dont il a fait partie pendant deux-ans. Nous y trouvons la confirmation des faits que nous avons signalés à maintes reprises dans le *Bulletin*, et en particulier dans le supplément au n° 13, du 27 juillet 1872, où nous disions : « Les meneurs de Genève ont tant tripoté, qu'ils sont arrivés à la veille de la banqueroute.... Porter la lumière dans les turpitudes commises à Genève, ce n'est pas compromettre l'Internationale; ceux qui la compromettent, ce sont ceux qui ont fait en son nom toutes ces saletés; et c'est seulement en ayant le courage de dire toute la vérité et de dénoncer hautement les éléments impurs, que nous parviendrons à sauver le peu qui reste de l'Internationale à Genève. »

Le citoyen Candaux n'est pas un ami de la fédération jurassienne; plusieurs passages de son rapport semblent au contraire indiquer qu'il est animé contre elle de sentiments hostiles. Son témoignage n'en aura que plus de poids pour les lecteurs impartiaux.

« Ayant fait partie, pendant cinq années de notre Fédération genevoise, dit le citoyen Candaux, comme membre de la section centrale, et de plus ayant fait partie ces deux dernières années du Conseil cantonal (genevois), j'ai pu suivre pas à pas la marche de l'Association. C'est ainsi que j'ai constaté que jusqu'en 1870 (1) le nombre des membres de la Fédération genevoise est allé toujours en croissant, si bien qu'à l'époque précitée, nous avions atteint le chiffre de quatre mille membres. Depuis ce temps, ce nombre a pris une décroissance de plus en plus désastreuse... Notre Cercle du Temple Unique a vu, depuis cette fâcheuse époque, tous ses alliés du dehors l'abandonner peu à peu. Nos finances elles-mêmes ont reçu une perturbation telle qu'au mois d'octobre dernier, au moment où nous nous croyions en pleine sécurité, et alors surtout que tous les bilans antérieurs avaient présenté un bénéfice net à chaque période, nous apprenons tout à coup que non seulement nos caisses centrales sont littéralement épuisées, mais encore que nous sommes sous le coup d'une faillite imminente, qui serait fatalement survenue, s'il ne s'était trouvé au milieu de nous un collègue qui a pris, à ses risques et périls, la situation du Cercle. Cette terrible révélation nous apprenait tout à coup que nos actions (trois mille trois cents francs) et les différents prêts supplémentaires, étaient entièrement dévorés, et que, de maîtres que nous étions, nous devenions les subordonnés du gérant.

(1) Epoque de la scission avec les Sections du Jura.

» Dans cette dernière période, c'est-à-dire en moins de trois ans, nous avons donc perdu plus de trois mille francs, toutes nos ressources financières, notre direction du Cercle, nos alliés du dehors, et un certain nombre de sections qui se sont éteintes ou retirées, sans compter celles qui sont sur le point de l'être. »

Le citoyen Candaux, recherchant les causes de ce désastre, l'attribue à l'influence pernicieuse d'une coterie, dont il désigne clairement MM. Outine et Henri Perret comme les principaux meneurs. « Voilà, dit-il, pourquoi nous avons vu fuir du milieu de nous des frères dévoués, chassés comme des mal-fauteurs (1), et dont le tort a été d'avoir dévoilé le mauvais état des livres de caisse, chose, hélas! rendue trop évidente aujourd'hui. C'est encore par ce vil moyen qu'ils ont réussi à dégoûter et à éloigner la proscription française toute entière, qui gênait ces messieurs parce qu'elle raisonnait, discutait, voulait enfin la lumière issue librement de délibérations utiles, instructives, nécessaires, plutôt que de dire amen sur les résolutions prises et arrêtées d'avance en petit comité! »

Voici une révélation instructive sur la manière dont a été envoyé à la Haye le délégué genevois, Duval :

« Les Sections genevoises consultées répondirent qu'elles ne pouvaient envoyer de délégué à la Haye, que c'était trop coûteux, et qu'enfin elles refusaient presque toutes. Il semblait que tout était fini là et que nous n'aurions de délégués que ceux portés de bonne volonté, mais non officiels. Pas du tout : au dernier moment, nous apprenons que le Conseil fédéral a délégué un de ses membres, avec de l'argent envoyé par un anonyme. Chez nous, pour être réellement une société libre, il ne faut pas avoir de ces cachettes, de ces avancés que chacun sait que nous ne sommes pas en mesure de rembourser, ce qui crée pour nous, collectivité, une dette de reconnaissance qui nous met dans une position tout à fait dépendante envers la personne qui se laisse assez facilement deviner.

» J'ai cru devoir donner ces explications, dit en terminant le citoyen Candaux, afin que vous soyez renseignés sur tous les points, non-seulement à cause de vos intérêts passés, sacrifiés négligemment et qui se résument par la perte de vos actions et des prêts que vous pouvez avoir faits, mais encore de vos intérêts présents, engagés entre des mains indignes de cet honneur et qui, si la section des faiseurs de ressorts n'y met pas bon ordre en ce qui la concerne, vous entraînera dans la honte d'une débâcle. »

Cette pièce est signée : « F. Candaux, trésorier du Conseil cantonal ; délégué depuis deux ans, démissionnaire ; membre de la Section centrale depuis cinq ans, démissionnaire du 14 décembre 1872. — Délices, n° 41, Genève. »

Pour notre part, nous souhaitons que les ouvriers genevois qui suivent encore une coterie dirigée par des intrigants malhonnêtes, ouvrent les yeux pendant qu'il en est temps, et fassent un effort suprême pour réorganiser l'Internationale dans leur ville.

(1) Les membres de l'ancienne section de l'Alliance.

Vincenzo Pezza.

L'Internationale vient de perdre en Italie l'un de ses champions les plus dévoués : Vincenzo Pezza est mort à Naples de la douloureuse maladie qu'il avait contractée dans les prisons de la bourgeoisie italienne, aussi dure aux socialistes que ses alliés de Versailles.

Plusieurs d'entre nous avaient connu Pezza au Congrès jurassien de la Chaux-de-Fonds, où il était venu avec Cafiero en août de l'année dernière pour cimenter l'union des internationaux italiens avec leurs amis du Jura. Il devait assister ensuite comme délégué au Congrès anti-autoritaire de Saint-Imier ; mais la maladie, qui déjà l'avait cloué sur un lit de douleur, l'en empêcha : il ne put participer que par la pensée à cette solennelle protestation du socialisme populaire contre les intrigues d'une coterie ambitieuse et malhonnête.

Une correspondance adressée de Naples au *Gazzettino Rosa*, journal socialiste de Milan, donne les détails suivants sur les funérailles de notre ami :

« Hier 10 janvier, à 4 heures du soir, la rue S. Giovanni Carbonari était militairement occupée par le ban et l'arrière-ban de la police : l'inspecteur Mezzacapo dirigeait l'expédition.

» Il ne s'agissait pourtant que d'un mort, mais d'un mort redoutable : c'était Vincenzo Pezza de Milan, l'athée et le socialiste, membre de l'Internationale, l'un des *enfants perdus* du *Gazzettino Rosa*, et le rédacteur du *Martello*, dont les quatre numéros furent saisis tous les quatre.

» Une foule compacte d'ouvriers et d'étudiants accompagnait le char funèbre noir, sans croix, sans cierges, sans prêtre ; le char et la foule suivirent lentement la longue route qui mène au cimetière, et qui était parcourue par des patrouilles de carabinieri à cheval.

» La municipalité avait refusé aux amis du défunt de leur accorder un peu de terrain au cimetière catholique ; puis, cédant aux menaces, elle avait fini par consentir à ce qu'il fût enseveli dans l'enceinte où sont enterrés les enfants morts-nés, attendu, avait-on dit que « celui qui n'a pas de religion, est comme s'il n'avait jamais vécu. »

» Le cortège s'arrêta donc dans ce verdoyant petit jardin, et le cercueil fut déposé au pied d'un cyprès. Un ami raconta la vie de Pezza en quelques paroles émues, sans que la police osât procéder à des actes hostiles. Puis le corps fut placé dans le cercueil par le père et quelques amis, et descendu dans la terre.

» Voici le texte du discours prononcé dans cette circonstance :

» Compagnons,

» D'ordinaire, sur la dépouille de celui qu'on vient de rendre à la terre, on entend une dernière, courte et froide prière du prêtre : on recommande l'âme à la clémence de Dieu pour le jugement dernier, et tout est dit.

» Pour nous, Dieu n'est qu'une idée malfaisante, née de l'ignorance et altérée par la tyrannie ; pour nous la prière du prêtre n'est qu'une amère dérision, et le jugement de celui qui a vécu, c'est nous qui le prononçons d'après ses intentions et ses actes.

» Je vous parlerai donc brièvement de Vincenzo Pezza, afin que ceux d'entre vous qui ne l'ont pas connu apprennent pourquoi nous l'avons aimé, et que tous pleurent sur sa fin prématurée.

» Il était né à Milan en 1841 d'une famille de prolétaires, aussi était-il aimé des siens et les aimait-il profondément ; homme de travail et fils du travail, vous le voyez accompagné de beaucoup de ses frères ouvriers de Naples, qui ont voulu sacrifier quelques heures de leur maigre salaire ; vous voyez ici son pauvre père, qui n'a pas voulu laisser à ses amis le soin d'honorer seuls les restes de celui qu'il avait tant aimé.

» Son âme fut indomptable, son esprit ardent, son cœur généreux. Aussi fit-il, avec l'esprit et le cœur, de rapides progrès dans les principes et dans les sentiments.

» Il aimait sa famille et il travaillait pour elle ; mais son esprit condamnait ce tissu de fictions juridiques qui en fait une école de servitude.

» Il aimait la patrie, et combattit en héros dans les guerres de l'indépendance ; mais son esprit et son cœur répudièrent plus tard toute guerre et tout carnage, et il voulait la famille humaine solidaire et fédérée en libres associations.

» Il aimait la science, et par elle il fut matérialiste et athée ; en son nom il combattit sans relâche, avec la plume et la parole, l'esclavage de la raison.

» Mais, par dessus tout, il aimait la justice, et cet amour lui mit dans les veines la fièvre inapaisable de la révolution sociale. De sa plume et de sa parole, au milieu des fatigues d'un travail patient et incessant, il coopéra à l'œuvre immense de l'affranchissement du travail ; c'est pour cette œuvre seule qu'il aimait la vie, et qu'il regretta la destinée qui ne lui permit pas de la voir entièrement accomplie.

» Sans crainte, il écrivit et prononça des paroles violentes, comme l'est la vérité ; il affronta la tâche colère des puissants, aussi fut-il persécuté sans trêve, puis jeté en prison et condamné. Les veilles forcées, les privations de toute nature, le manque d'air et de lumière donnèrent naissance au mal qui l'a conduit ici, — et le voici, assassiné lentement et impunément au nom du roi et de la loi.

» Compagnons,

» Ce qui fut l'esprit puissant, le cœur aimant, la volonté de fer de Vincenzo Pezza, est redevenu une matière en laquelle ne réside plus qu'une force confuse ; laissons-la se fondre et se mêler à la matière et à la force éternelle de l'univers.

» Mais gardons dans nos cœurs le souvenir de cette vie si généreuse et si courte ; qu'elle nous fasse meilleurs, qu'elle nous donne cette fièvre de justice qui l'anima ; que le vide qu'il laisse dans nos rangs soit rempli par l'exemple qu'il nous lègue ; et que sur la tombe de chacun de nous on puisse répéter un jour ce que nous disons sur la sienne : il fut athée, il fut républicain, il fut socialiste, il fut un frère digne et aimé de la *grande solidarité internationale* ! »

L'Internationale en Amérique.

Comme on a pu le lire dans le procès-verbal de la séance du Comité fédéral jurassien du 5 janvier 1873, le citoyen Hubert, secrétaire du Conseil fédéral dit de Spring Street, a fait parvenir au secrétaire-correspondant de notre Comité un mémoire très détaillé, où, sous une forme familière, il donne

des détails très intéressants sur l'histoire de l'Internationale en Amérique.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs un extrait de ce travail, en en retranchant seulement quelques portions qui ne sont pas directement relatives à l'Internationale, et en laissant subsister certains détails qui nous paraissent de nature à donner une idée plus juste et plus complète des faits qu'il s'agit de faire connaître.

« New-York, 1^{er} décembre 1872.

» Au citoyen Adhémar Schwitzguébel, secrétaire-correspondant du Comité fédéral jurassien.

» Cher citoyen et compagnon,

» Une copie des résolutions du Congrès anti-autoritaire international de Saint-Imier, m'est enfin parvenue il y a dix jours, accompagnée des résolutions du Congrès jurassien et de la circulaire à toutes les fédérations. Depuis longtemps je les attendais, car le citoyen Lefrançais nous les avait promises.

» Notre Association ici est très compromise depuis l'été dernier, en conséquence de la décision prise contre notre Fédération par l'ex-Conseil général.

» Jusqu'à présent aucun rapport détaillé n'a été publié ni écrit sur la cause de notre dissension. Ayant assisté à la formation du premier Conseil fédéral (j'en étais un des trois fondateurs), je sens qu'il est de mon devoir personnel de dire ce que je sais de l'histoire de l'Association internationale aux États-Unis de l'Amérique du Nord. C'est une longue histoire ; mais je tâcherai de la rendre courte le plus que je pourrai.

» Il existait et existe encore dans ce pays une Société socialiste révolutionnaire appelée l'*Union républicaine de langue française*, dont je suis un des fondateurs. Le citoyen Cluseret en était membre ; il nous proposa de fonder entre nous une Section de l'Internationale. Deux sections de l'*Union républicaine* se réunirent un soir à cet effet ; le citoyen Cluseret expliqua le but de l'Internationale à une centaine de citoyens qui étaient présents. Il fut décidé de former une Section séance tenante, sans cependant dissoudre l'*Union républicaine*. Je fus nommé président pour trois mois ; c'était au mois de mai 1870.

» Cluseret nous quitta quelque temps après pour aller en Europe. Puis éclata la guerre franco-prussienne et la proclamation de la république le 4 septembre en France. Un comité français, dit de *défense nationale*, fut organisé à New-York par l'*Union républicaine* (j'en fus secrétaire, et parle donc en connaissance de cause). Ce comité faisait partir les citoyens français qui voulaient aller défendre la république. Comme vous devez l'imaginer, notre *Union républicaine* et section de l'Internationale fournit un contingent considérable à ces départs, ce qui la démembra. Néanmoins ceux qui restèrent ici ne négligèrent pas l'Internationale ; et pour moi, je ne manquai jamais à une de ses réunions.

(La suite au prochain numéro).

Nous sommes forcés de renvoyer au prochain numéro, faute de place, plusieurs correspondances.